

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghjese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 AVRIL 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre avril deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le treize avril, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lucie **FRIMIGACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

N°2024/22

MEMBRES PRÉSENTS	
Stéphanie ALESSANDRI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Jean-Paul PAOLI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Pierre ZANNETTI
Ange SUSINI	Vannina NEGRONI-DESINI
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Sandrine CINOTTI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Dominique POGGI	Alexia ZANETTACCI
François GARIDACCI (s'est retiré de la salle)	

OBJET : Approbation compte administratif M49 2023.

Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Vu la délibération n°2024/21 du 13 avril 2024 ;

La Première adjointe présente à l'Assemblée délibérante le compte administratif lié au service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2023 et expose que ses écritures sont en concordance avec celles du compte de gestion du même exercice.

Madame Lucie **FRIMIGACCI** propose en conséquence aux élus présents d'approuver le compte administratif lié au service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire reste en dehors de la salle du Conseil municipal pour permettre le vote.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le compte administratif lié au service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 8.

Le Maire,
François GARIDACCI

